



Commune d'Ormesson-sur-Marne
EPT Grand Paris Sud Est Avenir
Département du Val-de-Marne

Plan Local d'Urbanisme

Approbation du P.L.U. par délibération du Conseil Municipal le 28 décembre 2015

**Modification simplifiée n°1 approuvée par le Conseil de Territoire de l'EPT
Grand Paris Sud Est Avenir le 13 février 2019**

**Modification n°2 approuvée par le Conseil de Territoire de l'EPT
Grand Paris Sud Est Avenir le 02 décembre 2020**

Modification n°2 du P.L.U.



SOMMAIRE

**Notice de présentation de la modification n°2 du P.L.U.
d'Ormesson-sur Marne**

4.1 - Règlement de la zone UC

4.2 - Plan de zonage au 5000^{ème} modification n°2

**4.4 - Plan de zonage - Zones Urbaines Est - au 1/2000^{ème}
modification n°2**
